

Les Conférences J.-Fernand-Landry 2011



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

MCINNES
COOPER
LAWYERS | AVOCATS

Maître J. Fernand Landry, c.r.

(1947-2000)

Notre regretté collègue et ami Fernand Landry détenait des baccalauréats ès arts de l'Université de Moncton, ès sciences sociales de l'Université d'Ottawa et en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'une maîtrise en droit de l'université Harvard. Après avoir enseigné le droit à l'Université du Nouveau-Brunswick, il s'est joint à Aldéa, son épouse, et à Me Pierre P. Tremblay pour fonder le cabinet d'avocats Tremblay Landry et s'est alors vu confier par l'Université de Moncton la responsabilité de coordonner l'établissement de sa nouvelle faculté de droit. Il deviendra plus tard sous-ministre du premier ministre Frank McKenna.

C'est durant son mandat de doyen de la Faculté de droit que sera réalisée la construction du nouveau pavillon Adrien-J.-Cormier. Il sera ensuite vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines de l'Université de Moncton, puis directeur général du VIIIe Sommet de la Francophonie en 1999. Il aura été président de la Société nationale de l'Acadie, du Barreau du Nouveau-Brunswick, du Programme canadien de contestation judiciaire et du conseil d'administration d'Assomption Vie. Son importante contribution à l'épanouissement de la Francophonie canadienne et de l'Acadie fait l'unanimité.

La Faculté de droit de l'Université de Moncton et sa doyenne, Odette Snow, ont l'honneur de vous inviter à la sixième des conférences J.-Fernand-Landry intitulée

« Crise dans l'accès à la justice : le temps n'est plus aux réformettes »,

la conférence sera prononcée en français
par maître Alan Lenczner, c.r.,
du cabinet Lenczner Slaght, de Toronto.

Le jeudi 17 mars 2011, à 19 heures
Pièce 142 du pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton, campus de Moncton

Une réception suivra.

RSVP au plus tard le 11 mars 2011.

Téléphone : 506-863-2132
courriel : lise.briard@umoncton.ca

Maître Alan *Lenczner*, c.r.

« L'administration de la justice et l'organisation des services judiciaires ne sont plus de niveau acceptable. Les seules personnes qui appuient le maintien du système actuel sont celles dont la situation financière ou le style de vie leur permettent d'en profiter, soit les avocats et les juges. »

Ces deux premières phrases du message que livrera M^e Alan Lenczner, c.r., dans le cadre de la 6^e des conférences J.-Fernand Landry donnent éloquentement le ton de sa conférence intitulée : « Crise dans l'accès à la justice : le temps n'est plus aux réformettes ».

Reconnu comme un des meilleurs plaideurs en matière civile au Canada, M^e Lenczner a plaidé des causes parmi les plus célèbres, dont le conflit opposant les frères McCain, magnats de l'industrie alimentaire; la saga de Conrad Black; et *Lac Minerals*, arrêt qui a modifié en profondeur le droit applicable aux obligations fiduciaires. Il commande le respect de tous, y compris de ses adversaires, par son intégrité et sa force de caractère.

Cet éminent juriste au franc parler n'en est pas à ses premières critiques du système juridique et judiciaire au sein duquel il œuvre depuis plus de

quarante ans. Tout en défendant agressivement ses positions et les intérêts de ses clients, il n'hésite pas à provoquer une réflexion sur la capacité de notre système juridique et judiciaire de répondre adéquatement aux besoins des justiciables et d'assurer un véritable accès à la justice.

Né à Bombay, en Inde, M^e Lenczner avait à peine dix ans lorsqu'il est arrivé au Canada après un bref séjour à Paris. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1969, après avoir obtenu son baccalauréat en droit de l'Université de Toronto. Il a fait carrière pendant une vingtaine d'années chez McCarthy Tétrault, à Toronto, avant d'ouvrir son propre cabinet, Lenczner Slaght, spécialisé en litige commercial. Il est membre fondateur de l'atelier intensif de plaidoirie offert annuellement par la faculté de droit de l'Université York, et il faisait partie d'une équipe d'experts en plaidoirie de première instance chargée d'offrir une formation intensive aux procureurs du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Un grand ami de la Faculté de droit, M^e Lenczner participe régulièrement au cours intensif sur l'art de plaider devant les tribunaux que la Faculté offre aux avocates et avocats praticiens.